

la tribune des travaux publics

TRIBUNE N° 1.203
137^e année - AOÛT 2006

Editorial par Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Général

sommaire

- 1 Edito
- 3 Statut 2005
- 9 ENTPE
- 15 Formation
- 22 Décentralisation
Réforme de l'Etat
- 27 ISS
- 37 Infos FO
- 38 infos infos
- 46 Ils nous ont quittés
- 47 Le coin des retraités

ORGANE DU SYNDICAT NATIONAL
DES INGENIEURS DES TRAVAUX PUBLICS
DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES FORCE OUVRIERE

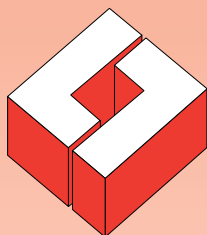
11, RUE MESLAY - 75003 PARIS

Tél. 01 42 72 45 24

Fax 01 42 72 05 67

E-mail: snitpect@snitpect.fr

<http://www.snitpect.fr>



Directeur de la publication :
Pascal PAVAGEAU
Commission paritaire
n° 1109 5 06818
Périodicité : trimestrielle
Imprimerie : A.TROIS
06 26 84 14 51

Restons mobilisés !

Cher(e) camarade,

Cette Tribune estivale démontre une nouvelle fois que seules la mobilisation et notre détermination collective permettent de contrer les attaques visant le service public, en l'occurrence la colonne vertébrale du ministère technique de l'Équipement qu'est le RST, et de faire progresser nos revendications catégorielles.

Les fortes actions des ITPE auprès du Ministre, entreprises sous l'impulsion de la commission exécutive de juin, notamment le 2 juin à l'ENTPE, le 15 juin à Saint-Malo et à Saint-Brieuc ou encore par voie de presse, ainsi que celles prévues en commun avec les autres syndicats de la FEETS-FO et avec l'AITF, ont déjà eu plusieurs effets favorables.

Suite à notre mobilisation ciblée en faveur de l'ENTPE, le projet de décret statutaire érigeant l'ENTPE en Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel "Ecole extérieure aux universités" a été transmis au Conseil d'Etat en juillet 2006, à l'issue de sa présentation au Conseil de Perfectionnement du 11 juillet puis au CTPM du 18 juillet.

Il est maintenant indispensable d'obtenir une publication du décret statutaire à l'automne 2006 et de disposer d'un projet de règlement intérieur dès la rentrée de septembre 2006 pour un changement statutaire effectif de l'ENTPE en EPSCP au 1^{er} janvier 2007, comme le Ministre s'y est à nouveau engagé en juin et en juillet 2006.

Le Conseil de Perfectionnement du 15 septembre 2006 permettra de vérifier la concrétisation de cette évolution vitale pour l'avenir de l'école que notre syndicat revendique et construit avec détermination depuis plus de trois ans.

Suite à notre mobilisation en lien avec l'AITF, nous avons obtenu la ré-ouverture officielle et concrète du chantier statutaire pour le corps des ITPE par une première réunion de concertation le jeudi 22 juin 2006 à la DGPA durant laquelle la démonstration a été faite que seul un statut du corps des ITPE à trois grades, en homologation statutaire avec un cadre d'emploi d'ingénieur territorial modifié et prenant en compte la réalité des fonctions exercées, permet de répondre aux enjeux de la décentralisation et des transferts à venir et autorise une réelle mobilité inter-fonctions publiques de façon bidirectionnelle entre FPE et FPT.

A l'issue de la réunion, la DGPA a décidé de poursuivre cette réunion par un calendrier de travail statutaire permettant d'aboutir à **un projet de décret du statut des ITPE en début d'année 2007.** Une nouvelle réunion est arrêtée, le 27 septembre 2006, après les réunions de travail menées durant l'été entre la DGPA et la DGCL afin d'avancer de façon homogène sur les deux réformes statutaires homologues.

SUITE PAGE 2 →

Suite à notre mobilisation permanente, le projet de statut 2006 a été approuvé lors du CTPM du 11 mai 2006 pour une publication attendue en octobre 2006 (seul ou selon un décret transversal concernant plusieurs corps de catégorie A).

La concertation relative à la constitution d'une note d'orientation stratégique sur la gestion du corps des ITPE se déroule de façon constructive et selon le calendrier soutenu sur lequel la DGPA s'est engagée en février 2006 sous notre pression.

Par ailleurs, le décret fixant la NBI des ICTPE a enfin été publié au JO le 11 août 2006.

Suite à notre mobilisation continue depuis avril 2006 et en particulier celle de la cellule de crise de la commission exécutive mise en œuvre depuis la découverte de la décision du ministère d'un "audit Copé" sur le RST, **nous avons obtenu des garanties majeures pour le RST, ses services, ses missions, ses agents** :

- prise en compte du dossier par le Ministre qui s'est enfin exprimé, de façon globalement favorable, lors de l'audience obtenue le 20 juillet 2006 par le secrétaire général de la confédération FO et une délégation de la FEETS-FO à laquelle le SNITPECT participait ;
- suivi et cadrage strict de l'audit Copé par le ministère pour en limiter les impacts : suite à l'action des ITPE, cet audit ne propose pas de réforme structurelle défavorable pour les services du RST et reprend même à son compte quelques revendications que nous portons depuis la motion d'avril 2005 sur l'avenir du RST (nécessité d'un document d'orientation stratégique du RST ; ouverture du RST aux collectivités ; permettre une meilleure mobilité des agents entre FPE et FPT) ;
- ouverture de la concertation pour la transformation du Séniorat annoncée pour l'automne par la DGPA ;
- réunion spécifique aux carrières et parcours scientifiques et techniques dans le cadre de la concertation sur la gestion du corps des ITPE le 5 juillet 2006 en présence de la DRAST et réouverture de concertation à l'automne 2006 pour l'évolution du fonctionnement des comités de domaines, suite à la parution de la circulaire de la DGPA du 17 juillet 2006, comme nous le demandons depuis 2004 ;
- échanges entre le SNITPECT et la DRAST en août 2006 et première réunion bilatérale entre la FEETS-FO et la DRAST le 11 septembre 2006, ouvrant ainsi un début de concertation sur la stratégie à bâtir pour l'avenir du RST, et une autre entre le SNITPECT et la DGUHC le 8 septembre 2006 concernant l'ingénierie publique.

Pour autant, le but intrinsèque d'un "audit Copé" reste de réduire les moyens d'action des services de l'Etat. Par ailleurs, il n'existe toujours aucune lisibilité d'avenir, aucune stratégie nationale, aucun projet ministériel ambitieux pour positionner le RST durablement en ouverture et en partenariat avec les collectivités territoriales, aucune assurance du maintien d'un volume d'activité significatif pour entretenir et développer la compétence technique publique assurée par les STC, CETE-Laboratoires. Enfin, dans le cadre d'un budget 2007 d'ores et déjà annoncé comme l'un des plus réducteurs qu'ait connu l'Équipement, des orientations ministérielles actuelles visent à répercuter par défaut cette réduction des effectifs en majorité sur le RST, les divisions informatiques des CETE et les activités traditionnelles routières des LRPC étant dans le collimateur pour les prochaines années.

Il est donc essentiel de **maintenir la mobilisation** et de faire en sorte **que l'Assemblée Générale des sections du RST soit un total succès le jeudi 31 août 2006 au CETE de Lyon.**

N'en doutons pas, chaque service du RST (STC, CETE, Laboratoires...) sera représenté par une importante délégation d'ITPE lors de cette AG afin d'aboutir collectivement à un cadre de revendications pour l'avenir du RST et définir les actions à mener, notamment en lien avec les ingénieurs territoriaux et les syndicats FO mobilisés à nos cotés dans ce combat.

Une fois encore, **la réussite de cette action aura une influence évidente sur les suites que le ministère voudra donner aux structures et aux missions du RST.**

A la suite de cette AG exceptionnelle et de la commission exécutive des 14 et 15 septembre 2006, nous saurons, ensemble, tirer les enseignements de ces situations sur tous ces sujets et décider des éventuelles actions qui s'imposent, d'une façon plus que jamais résolue et déterminée.

Comme toujours, sachons rester mobilisés et prendre position.

Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Général